



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

**Etaient excusés :** M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°3

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention avec le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile « Landes-Sud-Océan »**

M. le Maire présente le projet avec le SSIAD landes sud océan.

Comme vous le savez, les PEP 40 assurent l'accompagnement de nombre de familles sur le territoire, et notamment en Pays TARUSATE.

Or, dans le cadre d'une meilleure prise en charge des usagers du canton de TARTAS et d'une meilleure rationalité des moyens mis en œuvre, la commune a été sollicitée pour mettre à disposition ponctuellement les locaux du Centre de loisirs de TARTAS, 512 rue des violettes.

Il s'agira notamment pour le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile « Landes- Sud-Océan » d'organiser des ateliers « Parents/enfants », ateliers thérapeutiques et éducatifs dont l'objectif est de renouer un lien entre les parents et les enfants.

Aussi, il est proposé à notre Conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs, 512 rue des Violettes à TARTAS, et ce ponctuellement pendant l'année.
- De préciser que cette mise à disposition sera gratuite, étant précisé que les PEP 40 devront veiller à la présence des personnels intervenants, ainsi qu'à prendre toutes les assurances nécessaires pour l'utilisation des locaux et les publics concernés.

ID : 040-214003139-20171025-2017\_G3-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Reçu en préfecture le 27/10/2017

Publié ou notifié le 27/10/2017



**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

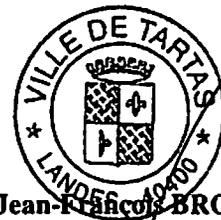
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs, 512 rue des Violettes à TARTAS, et ce ponctuellement pendant l'année.

**PRECISE** que cette mise à disposition sera gratuite, étant précisé que les PEP 40 devront veiller à la présence des personnels intervenants, ainsi qu'à prendre toutes les assurances nécessaires pour l'utilisation des locaux et les publics concernés.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES



SESSAD LANDES SUD OCEAN  
SAINT PAUL LES DAX

## CONVENTION de MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **MAIRIE DE TARTAS**, représentée par Monsieur le Maire,

D'une part,

Et

Le **SESSAD Landes Sud Océan 10 Rue Gellibert 40990 SAINT PAUL LES DAX**, représenté par sa directrice Madame Sylvie VERGNOLLE BEZINEAU,

D'autre part,

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

### PREAMBULE :

Dans le cadre d'une meilleure prise en charge des usagers du canton de Tartas et d'une meilleure rationalité des moyens mis en œuvre en respectant le projet du SESSAD LSO,  
il est passé cette présente convention.

### Article 1 : Mise à disposition des locaux

LA COMMUNE DE TARTAS met une salle à disposition du SESSAD LSO dans les locaux du centre de loisirs, salle « humide », pour un atelier « Parents/Enfants », atelier thérapeutique et éducatif dont l'objectif est de renouer un lien entre les parents et les enfants.

### Article 2 : Gratuité

Cette mise à disposition est gratuite.



### **Article 3 : Utilisation de la salle**

Son utilisation sera réservée aux collaborateurs du SESSAD LSO.

L'emploi du temps et les horaires de la mise à disposition de la salle seront révisés à la demande du service compétent de la commune.

La présente convention porte sur une utilisation par le SESSAD LSO le **vendredi après-midi de 14.00 à 16.00 une fois par mois.**

↓ Le calendrier d'utilisation de la salle vous parviendra par courrier séparé.

### **Article 4 :**

Le SESSAD LSO pourra entreposer du matériel éducatif.

### **Article 5 : Assurances**

Le SESSAD LSO contractera une assurance contre les risques d'incendie, dégâts des eaux et tout risque locatif résultant de son activité.

Copie sera jointe en annexe à la convention.

### **Article 6 : Résiliation**

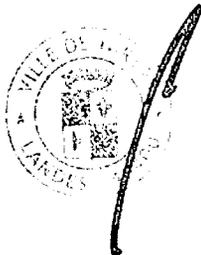
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des quelconques obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant le constat de manquement à ses obligations.

La présente convention est établie pour le l'année scolaire 2017/2018 à savoir d'octobre 2017 à juillet 2018.

Fait le 2 octobre 2017,

En deux exemplaires

Pour la Commune de TARTAS



Pour le SESSAD LSO

La Directrice

Sylvie VERGNOLLE BEZINEAU



Sylvie VERGNOLLE-BEZINEAU

DIRECTRICE

SESSAD LANDES SUD OCEAN

40990 ST PAUL LES DAX



**MAIF**

16 Cours du Général de Gaulle Gradignan  
Lundi au jeudi de 9h à 18h, vendredi de 10h30 à 18h  
☎ 09 78 97 98 99  
Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9  
☎ 05 49 28 59 94 - [www.maif-associationsetcollectivites.fr](http://www.maif-associationsetcollectivites.fr)

Sociétaire n°: 3256732 J

SESSAD LANDES SUD OCEAN  
10 RUE GELLIBERT  
BP 145  
40994 ST PAUL LES DAX CEDEX

**Attestation d'assurance**  
**Risques liés à la location ou à l'occupation d'un immeuble**

**IDENTITE DU LOCATAIRE/OCCUPANT :**

SASSAD

**ADRESSE DE L'IMMEUBLE :**

Salle Du centre aéré 512 rue des Violettes 40400 Tartas

**RISQUES GARANTIS :**

- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard des voisins et des tiers (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- Défense.

**MONTANT MAXIMUM GARANTI :**

125 000 000 € par sinistre

**DUREE DU CONTRAT :**

occupation ponctuelle de la salle

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Gradignan, le 02/10/2017  
Directeur Général MAIF : Pascal DEMURGER